

Agenda 2063

L'Afrique Que Nous Voulons



Édition finale, Avril 2015

Version populaire

Édition finale publiée en avril 2015
© Commission de l'Union Africaine
ISBN: 978-92-95104-23-5

LA VOIX DES PEUPLES D'AFRIQUE

1. **Nous, peuples d'Afrique et de la diaspora**, unis dans la diversité, jeunes et vieux, hommes et femmes, filles et garçons, de toutes les couches de la société, pleinement conscients de notre histoire, exprimons notre profonde gratitude aux générations successives de panafricanistes africains et aux fondateurs de l'Organisation de l'unité africaine, pour nous avoir léguer une Afrique qui a remporté des succès exemplaires dans la lutte contre l'esclavage, du colonialisme et de l'apartheid. Enraciné dans le panafricanisme et la Renaissance africaine, l'Agenda 2063 offre un cadre solide pour réparer les injustices du passé et faire du 21ème siècle, le siècle de l'Afrique.
2. **Nous avons fait écho** à l'appel panafricain selon lequel l'Afrique doit s'unir en vue de réaliser sa renaissance. Les générations présentes sont convaincues que le destin du continent est entre leurs mains, et qu'il leur faut œuvrer maintenant pour forger l'avenir qu'ils veulent. Cinquante ans après que les trente-trois (33) premiers États africains indépendants se soient réunis pour prendre la décision historique de créer l'Organisation de l'unité africaine, nous regardons vers les cinquante prochaines années.
3. Dans cette nouvelle et noble initiative, **nous avons examiné** les plans et les engagements du passé et nous nous engageons à tirer parti des leçons apprises au moment où nous mettons en œuvre l'Agenda 2063. Il s'agit notamment de mettre l'accent sur la mobilisation des populations et leur appropriation des programmes du continent ; le principe d'auto dépendance et de financement de l'Afrique pour son développement : l'importance de disposer des pays et des institutions capables, inclusifs et responsables à tous les niveaux et dans toutes les sphères, le rôle essentiel des Communautés économiques régionales en tant que pierres angulaires de l'unité du continent, en tenant compte des défis particuliers auxquels font face les États insulaires et les États enclavés et de nous tenir nous-mêmes, ainsi que nos gouvernements et institutions, responsables des résultats. L'Agenda 2063 ne se produira pas spontanément. Cela exige des efforts conscients et délibérés visant à favoriser un esprit d'initiative qui suscite la transformation pour diriger les programmes et défendre les intérêts de l'Afrique.
4. **Nous nous engageons** une nouvelle fois, vis-à-vis d'une vision panafricaine durable pour une « *Afrique intégrée, prospère et pacifique, dirigée par ses propres citoyens, et représentant une force dynamique sur la scène mondiale* »

ASPIRATIONS DE L'AFRIQUE POUR 2063

5. Nos voix convergentes donnent une idée de ce que nous souhaitons pour nous-mêmes, pour les générations futures et pour le continent.
6. Les aspirations reflètent notre désir d'une prospérité et d'un bien-être partagés, d'une unité et d'une intégration, dans un continent de citoyens libres et d'horizons élargis, où les femmes et les jeunes tous sexes confondus, réalisent tout leur potentiel, libérés de la peur, de la maladie et à l'abri du besoin.
7. Une Afrique sûre d'elle de par son identité, son patrimoine, sa culture et ses valeurs partagées et partenaire solide, uni et influent sur la scène mondiale et qui apporte sa contribution à la paix, au progrès humain, à la coexistence pacifique et au bien-être. Bref, une Afrique différente et meilleure.
8. Nous sommes convaincus que l'Afrique a la capacité de réaliser son plein potentiel dans le développement, la culture et la paix et à établir des sociétés florissantes, inclusives et prospères. Nous nous engageons donc à agir ensemble en vue d'atteindre les aspirations suivantes

L'AVENIR QUE NOUS VOULONS POUR L'AFRIQUE

1. Une Afrique prospère fondée sur la croissance inclusive et le développement durable.
2. Un continent intégré, uni sur le plan politique et ancré dans les idéaux du Panafricanisme et la vision de la Renaissance africaine.
3. Une Afrique où bonne gouvernance, démocratie, respect des droits de l'homme, justice et état de droit sont à l'ordre du jour.
4. Une Afrique vivant dans la paix et dans la sécurité.
5. Une Afrique dotée d'une forte identité, d'un patrimoine commun, et de valeurs et d'éthique partagées.
6. Une Afrique dont le développement est axé sur les populations, qui s'appuie sur le potentiel de ses populations, notamment celles des femmes et des jeunes, qui se soucie du bien-être des enfants. Et
7. Une Afrique qui agit en tant qu'acteur et partenaire forts, unie et influente sur la scène mondiale

ASPIRATION 1. Une Afrique prospère fondée sur la croissance inclusive et le développement durable

9. **Nous sommes déterminés** à éradiquer la pauvreté en une génération, grâce au partage de la prospérité par le biais de la transformation sociale et économique du continent.
10. **Nous aspirons à ce que d'ici 2063**, l'Afrique soit un continent de prospérité partagée, qui dispose des moyens et des ressources nécessaires pour piloter son propre développement grâce à une gestion durable et à long terme de ses ressources et où:
 - les populations africaines ont un niveau et une qualité de vie élevés, une bonne santé et le bien-être ;
 - les citoyens sont bien formés et suffisamment qualifiés ayant pour support la science, la technologie et l'innovation pour une société du savoir qui constitue la norme et où aucun enfant n'est privé de scolarité à cause de la pauvreté ou de toute forme de discrimination ;
 - les villes et autres établissements sont des centres d'activités culturelles et économiques, dotés d'infrastructures modernes, et où les populations ont accès à des logements abordables et décents, notamment au financement du logement ainsi qu'à tous les services de base essentiels comme l'eau, l'assainissement, l'énergie, les transports publics et les TIC ;
 - les économies structurellement transformées pour créer une croissance partagée et des emplois décents et des opportunités économiques pour tous ;
 - une agriculture moderne pour une production, une productivité et une valeur ajoutée plus grandes, contribuant à la prospérité nationale et des agriculteurs, et à la sécurité alimentaire collective de l'Afrique ;
 - les richesses naturelles de l'Afrique, son environnement et ses écosystèmes, en particulier sa faune et sa flore sont riches, valorisées et préservées, et les économies et les communautés sont résilientes au climat.
11. D'ici 2063, les pays africains seront parmi les plus performants, en termes de mesures de la qualité de vie dans le monde ceci sera réalisé grâce à des stratégies de croissance inclusive, la création d'emplois, l'augmentation de la production agricole ; des investissements dans la science, la technologie, la recherche et l'innovation ; l'égalité des sexes, l'autonomisation des jeunes et la fourniture de services de base tels que la santé, la nutrition, l'éducation, le logement, l'eau et l'assainissement

12. Le PIB total de l'Afrique sera proportionnel à sa part de la population mondiale et à ses richesses en ressources naturelles.
13. L'agriculture de l'Afrique sera moderne et productive, grâce au recours à la science, la technologie, l'innovation et aux connaissances locales. La houe sera bannie d'ici 2025 et le secteur sera moderne, rentable et attractif pour les jeunes et les femmes du continent.
14. Le capital humain de l'Afrique sera entièrement développé en tant que ressource la plus précieuse, notamment par des investissements soutenus fondés sur l'universalité en matière d'éducation de la petite enfance et d'éducation de base, et également par des investissements soutenus dans l'enseignement supérieur, la science, la technologie, la recherche et l'innovation, et éliminer les inégalités entre les hommes et les femmes à tous les niveaux de l'éducation. L'accès aux études supérieures sera étendu et renforcé en assurant des infrastructures modernes de classe mondiale pour l'apprentissage et la recherche, pour appuyer les réformes scientifiques qui sous-tendent la transformation du continent.
15. L'économie bleue ou océanique de l'Afrique, qui est trois fois plus grande que sa masse terrestre, contribuera grandement à la transformation et à la croissance du continent, en faisant progresser les connaissances sur la biotechnologie marine et aquatique, la croissance d'une industrie maritime à l'échelle de l'Afrique, le développement du transport maritime, fluvial et lacustre ainsi que de la pêche ; et l'exploitation et la valorisation des minerais qui ne sont pas encore exploités ainsi que d'autres ressources.
16. Alors qu'à l'heure actuelle l'Afrique contribue pour moins de (5%) des émissions mondiales de carbone, il subit de plein fouet l'impact du climat. L'Afrique doit relever le défi mondial du changement climatique en accordant la priorité à l'adaptation dans toutes nos actions, en s'appuyant sur les compétences de diverses disciplines et un soutien adéquat (développement et transfert de technologies abordables, renforcement des capacités, adéquation des ressources financières et techniques) pour assurer la mise en œuvre des actions pour la survie des populations les plus vulnérables, notamment celles des États insulaires, et pour le développement durable et le partage de la prospérité.
17. L'Afrique participera aux efforts mondiaux visant à atténuer le changement climatique qui soutiennent et élargissent l'espace politique pour le

développement durable sur le continent. L'Afrique continuera à parler d'une seule voix et pour le même objectif dans la promotion de sa position et de ses intérêts sur le changement climatique.

18. L'Afrique utilisera et gèrera de manière équitable et durable ses ressources en eau pour le développement socioéconomique, la coopération régionale et la protection de l'environnement.

ASPIRATION 2. Un continent intégré, uni sur le plan politique et ancré dans les idéaux du Panafricanisme et la vision de la renaissance Africaine

19. Depuis 1963, la quête de l'unité en Afrique a été inspirée par l'esprit du panafricanisme, en mettant essentiellement l'accent sur la libération et l'indépendance politique et économique. Cet esprit est motivé par le développement fondé sur l'autonomie des peuples africains, avec une gouvernance démocratique et centrée sur les personnes.
20. **Nous aspirons à ce que d'ici 2063, 'Afrique:**
 - soit une Afrique unie ;
 - ait des infrastructures de classe internationale sur tout le continent ;
 - ait des liens dynamiques et fructueux avec sa diaspora ;
 - soit un continent aux frontières sans discontinuité et une gestion des ressources transfrontalières basée sur le dialogue
21. L'Afrique sera un continent intégré, uni, en paix, souverain, indépendant, responsable et autonome.
22. L'Afrique connaîtra un regain de la solidarité et de l'unité de vues, qui ont soutenu la lutte pour se libérer de l'esclavage, du colonialisme, de l'apartheid et de l'asservissement économique. D'ici 2020, tous les vestiges du colonialisme auront disparu, tous les territoires africains sous occupation seront entièrement libérés. Nous prendrons des mesures pour mettre un terme à l'occupation illégale de l'archipel de Chagos, de l'île comorienne de Mayotte et affirmons le droit à l'autodétermination du peuple du Sahara occidental. Toutes les formes d'oppression, y compris la discrimination fondée sur le sexe, la race et d'autres formes de discrimination auront pris fin.

23. L'unité politique de l'Afrique sera l'aboutissement du processus d'intégration, notamment la libre circulation des personnes, la création d'institutions continentales, l'intégration économique pleine et entière, ainsi que le consensus sur la forme du gouvernement et des institutions au niveau continental d'ici 2030.
24. L'Afrique sera un continent dans lequel la libre circulation des personnes, des capitaux, des biens et des services entraîneront la croissance des échanges et des investissements entre les pays africains à des niveaux sans précédent et consolideront la place de l'Afrique dans le commerce mondial.
25. D'ici 2063, les infrastructures requises seront mises en place, pour soutenir l'intégration et la croissance accélérées de l'Afrique, la transformation technologique, le commerce et le développement, y compris : les réseaux ferrés à grande vitesse, les routes, les lignes maritimes, le transport maritime et aérien, ainsi que les TIC et l'économie numérique bien développés. Un réseau ferré panafricain à grande vitesse reliera toutes les villes principales et/ou les capitales du continent, avec des routes adjacentes et des pipelines pour le gaz, le pétrole, l'eau, de même que des câbles TIC à large bande et d'autres infrastructures. Ceci sera un catalyseur pour le secteur manufacturier, le développement de compétences, la technologie, la recherche et le développement, l'intégration et les échanges intra-africains, les investissements et le tourisme.
26. L'infrastructure de classe internationale accompagnée de la facilitation des échanges verra l'expansion rapide du commerce intra-africain qui passera de moins de 12% en 2013 à près de 50% en 2045, et la part de l'Afrique dans le commerce mondial passera de 2% à 12%. Ce qui, à son tour, stimulera la croissance des entreprises panafricaines de portée mondiale dans tous les secteurs.

ASPIRATION 3. Une Afrique de bonne gouvernance, de démocratie, de respect des droits de l'homme, de justice et d'état de droit

27. L'Afrique aura une culture universelle de bonne gouvernance, de pratiques démocratiques, d'égalité entre les sexes, de respect des droits de l'homme, de justice et de l'État de droit.
28. **Nous aspirons à ce que d'ici 2063, l'Afrique:**

- soit un continent où les valeurs, les pratiques démocratiques, les principes universels des droits de l'homme, l'égalité entre les hommes et les femmes, la justice et l'État de droit seront pleinement ancrés;
 - ait des institutions capables et un leadership transformateur à tous les niveaux;
29. La population du continent jouira d'un accès abordable et rapide à des tribunaux et un système judiciaire indépendants qui dispenseront et rendront la justice sans crainte ni traitement de faveur. La corruption et l'impunité appartiendront au passé.
30. L'Afrique sera un continent où les institutions sont au service de son peuple, et où les citoyens assurent et participent activement au développement social, économique et politique et à la gestion. Une bureaucratie compétente, professionnelle, basée sur les règles et le mérite servira le continent et offrira des services efficaces et efficientes. Les institutions à tous les niveaux de gouvernement seront progressives, efficaces, démocratiques et responsables.
31. L'Afrique sera dotée d'un leadership transformateur dans tous les domaines (politique, économique, religieux, culturel, universitaire, chez les jeunes et les femmes), ainsi qu'aux niveaux continental, régional, national et local.

ASPIRATION 4. Une Afrique vivant dans la paix et dans la sécurité

32. Les mécanismes de prévention et de règlement pacifique de conflits seront fonctionnels à tous les niveaux. Dans un premier temps, la prévention et le règlement des conflits axés sur le dialogue seront promus activement afin que d'ici 2020 toutes les armes soient réduites au silence. La culture de paix et de tolérance sera prodiguée aux enfants et aux jeunes de l'Afrique par le biais d'une éducation de paix.
33. L'Afrique de 2063 sera un *continent vivant dans la paix et dans la sécurité*, où règnera l'harmonie au sein des communautés à la base. La gestion de notre diversité sera une source de richesse, de transformation sociale et de croissance économique accélérée, plutôt qu'une source de conflit.
34. Nous aspirons à ce que d'ici 2063, l'Afrique ait:
- une culture des droits de l'homme, de la démocratie, de l'égalité entre les hommes et les femmes, d'intégration et de paix profondément ancrée;

- la prospérité, la sécurité et la sûreté pour tous les citoyens;
- des mécanismes destinés à promouvoir et à défendre la sécurité et les intérêts collectifs du continent.

35. Nous reconnaissons qu'une Afrique prospère, intégrée et unie, et une Afrique fondée sur la bonne gouvernance, la démocratie, l'inclusion sociale et le respect des droits de l'homme, la justice et l'état de droit sont les conditions préalables nécessaires à un continent pacifique et exempt de conflit.
36. Le continent aura connu l'amélioration de la sécurité humaine, avec de nettes diminutions des crimes violents par habitant et des espaces sécurisés et pacifiques pour les personnes, les familles et les communautés.
37. L'Afrique sera exempte de conflits armés, de terrorisme, d'extrémisme, d'intolérance et de la violence basée sur le sexe, qui constituent une grave menace à la sécurité humaine, à la paix et au développement. Le continent sera exempt de drogue, de traite d'êtres humains, et de crime organisé ainsi que d'autres formes de réseaux criminels tels que le commerce des armes et la piraterie auront pris fin. L'Afrique mettra un terme au commerce illicite et à la prolifération des petites armes et des armes légères.
38. L'Afrique promouvra les valeurs humaines et morales fondées sur l'inclusion et le rejet de toutes formes de terrorisme, d'extrémisme religieux et autres intolérances, quelles que soient leurs motivations.
39. D'ici 2063, l'Afrique aura la capacité d'assurer la paix et la protection de ses citoyens et leurs intérêts, grâce à des politiques communes en matière de défense, de relations internationales et de sécurité.

ASPIRATION 5: une Afrique dotée d'une forte identité culturelle, d'un patrimoine commun, et de valeurs et d'éthique partagées

40. Le Panafricanisme et la communauté d'histoire, de destin, d'identité, d'héritages, de respect de la diversité religieuse et de conscience des peuples d'Afrique et de sa diaspora seront fortement ancrés.
41. **Nous aspirons à ce que d'ici 2063:**
 - l'Ile Panafricanisme soit pleinement établi ;
 - la Renaissance africaine ait atteint son apogée ;

- notre diversité en matière de culture, d'héritage, de langue et de religion, en particulier de patrimoine matériel et immatériel des États insulaires constituera notre force.
- 42.** Les idéaux panafricains seront entièrement intégrés dans tous les programmes scolaires et les biens culturels panafricains (patrimoine, folklore, langues, cinéma, musique, théâtre, littérature, festivals, religion et spiritualité) seront promus. La production et les industries artistiques africaines seront célébrées à travers le continent et la diaspora contribuera de manière considérable à la prise de conscience de soi, au bien-être et à la prospérité, et à la culture et à l'héritage mondial. Les langues africaines seront le fondement de l'administration et de l'intégration. Les valeurs africaines axées sur la famille, la communauté, le travail, le mérite, le respect mutuel et la cohésion sociale seront fermement ancrées.
- 43.** La culture, l'héritage, et les objets historiques volés à l'Afrique seront rapatriés et sauvagardés.
- 44.** La culture, l'héritage, l'identité et le destin communs seront au centre de nos stratégies afin de permettre une approche panafricaine et la Renaissance africaine.
- 45.** L'Afrique sera un continent où les femmes et les jeunes joueront un rôle important, en tant que moteurs du changement. Des mécanismes seront en place pour le dialogue entre les générations, afin de veiller à ce que l'Afrique soit un continent qui s'adapte au changement social et culturel.
- 46.** L'Afrique est un continent dont les populations ont des croyances religieuses et spirituelles profondes qui jouent un rôle déterminant dans la construction de l'identité et de l'interaction sociale africaines. Le continent n'aura de cesse à s'opposer avec véhémence à toute forme d'instrumentalisation politique de la religion et d'extrémisme religieux.

ASPIRATION 6: une Afrique dont le développement est axé sur les populations, qui s'appuie sur le potentiel de ses populations, notamment celles des femmes et des jeunes, qui se soucie du bien-être des enfants

- 47.** Tous les citoyens africains seront activement impliqués dans tous les aspects de la prise de décisions. L'Afrique sera un continent inclusif où aucun enfant, aucune femme, aucun homme ne sera délaissé ou exclu sur la base du sexe,

de l'appartenance politique, de la religion, de l'appartenance ethnique, de la localité, de l'âge ou de tout autre facteur.

- 48.** Tous les citoyens africains participeront activement à la prise de décisions dans tous les aspects du développement notamment le développement social, économique, politique et environnemental.
- 49.** **Nous aspirons à ce que d'ici 2063, l'Afrique:**
- soit axée sur ses populations et en prenne soin;
 - mette les enfants au centre des préoccupations;
 - accorde aux femmes leur autonomie et leur permet de jouer le rôle qui leur revient dans toutes les sphères de la vie;
 - ait réalisé l'égalité complète entre les hommes et les femmes dans toutes les sphères de la vie;
 - ait une jeunesse engagée et responsabilisée.
- 50.** La femme africaine sera pleinement habilitée dans tous les domaines, et disposera de l'égalité des droits sociaux, politiques et économiques, y compris du droit de propriété et d'héritage, de signer un contrat, d'enregistrer et de gérer une entreprise. Les femmes rurales auront accès aux moyens de production, y compris à la terre, au crédit, aux intrants et aux services financiers.
- 51.** Toutes les formes de violence et de discrimination basées sur le sexe (sociales, économiques, politiques) à l'égard des femmes et des filles seront éliminées et celles-ci pourront pleinement profiter de tous leurs droits humains. Toutes les pratiques sociales néfastes (notamment les mutilations génitales féminines (MGF) et le mariage précoce) auront pris fin et les obstacles à la santé et à une éducation de qualité pour les femmes et les filles auront été éliminés.
- 52.** L'Afrique de 2063 disposera de la parité pleine et entière entre les hommes et les femmes, ces dernières occupant au moins 50% des mandats publics électifs à tous les niveaux et la moitié des postes de direction dans les secteurs public et privé. La barrière économique et politique qui limite l'évolution des femmes aura été éliminée.
- 53.** Les enfants africains accéderont à l'autonomie grâce à la mise en œuvre complète de la Charte africaine des droits de l'enfant.
- 54.** Les enfants africains auront atteint l'autonomie sociale, économique et politique grâce à la mise en œuvre complète de la Charte africaine de la jeunesse.
- 55.** L'Afrique deviendra un continent où le talent des enfants et des jeunes sera

pleinement mis en valeur, récompensé et protégé au profit de la société.

56. Toutes les formes d'inégalité, d'exploitation, de marginalisation et de discrimination systématiques seront éliminées et les questions concernant les jeunes seront intégrées dans tous les programmes de développement.
57. Le chômage des jeunes aura pris fin, et les jeunes Africains auront un accès complet garanti à l'éducation et à la formation, aux compétences et à la technologie, aux services de santé, à l'emploi, aux opportunités économiques, aux activités récréatives et culturelles, ainsi que moyens financiers et toutes les ressources nécessaires pour leur permettre de réaliser leur plein potentiel.
58. Les jeunes hommes et femmes africains seront les pionniers de la société africaine du savoir et apporteront une contribution significative à l'innovation et à l'entrepreneuriat. La créativité, l'énergie et l'innovation de la jeunesse africaine seront la force motrice de la transformation politique, sociale, culturelle et économique du continent.

ASPIRATION 7: Une Afrique qui agit en tant qu'acteur et partenaire fort, uni et influent sur la scène mondiale

59. L'Afrique émergera en tant qu'acteur et partenaire mondial fort, résistant, pacifique et influent, jouant un rôle important dans les affaires internationales. Nous affirmons l'importance de l'unité et de la solidarité africaines face à l'ingérence extérieure persistante, y compris aux tentatives menées pour diviser le continent, ainsi qu'aux pressions et aux sanctions indues imposées sur certains pays.
60. **Nous aspirons à ce que d'ici 2063,** l'Afrique soit :
 - une force sociale, politique, économique majeure dans le monde, et qu'elle ait sa part de biens communs mondiaux (terrestres, océaniques et spéciaux) qui lui revient;
 - un acteur qui participe de façon active et égale aux affaires internationales, aux institutions multilatérales, un pilote de la coexistence pacifique, de la tolérance et d'un monde juste et viable
 - entièrement capable et dispose des moyens de financer son développement.
61. L'Afrique aura sa place dans les systèmes de sécurité économiques, sociaux et politiques, de la gouvernance mondiale, pour la réalisation de sa Renaissance et l'avènement de l'Afrique en tant que continent de premier plan. Nous nous engageons à poursuivre la lutte mondiale contre toutes les formes d'exploitation, de racisme et de discrimination, la xénophobie et les intolérances

connexes ; favoriser la coopération internationale qui promeut et défend les intérêts de l'Afrique, est mutuellement bénéfique et alignée sur notre vision panafricaniste ; continuer à parler d'une seule voix et agir collectivement pour promouvoir nos positions et intérêts communs sur la scène internationale. notre vision panafricaniste ; à continuer à parler d'une seule voix et à agir collectivement pour promouvoir nos positions et nos intérêts communs sur la scène internationale.

- 62.** L'Afrique continuera à plaider en faveur de la réforme de l'Organisation des Nations Unies et d'autres institutions internationales, en particulier au Conseil de sécurité des Nations Unies, afin de pallier l'injustice historique qui veut que l'Afrique ne soit pas représentée à titre permanent au Conseil de sécurité. L'Afrique est en pleine évolution et cherche à établir des relations mutuellement avantageuses avec d'autres régions et continents. Elle examine, pour ce faire, la nature des partenariats en vue de les rationaliser et de mieux accroître les avantages tirés de ses efforts de transformation et d'intégration. Nous sommes déterminés à le faire en renforçant nos perspectives communes en matière de partenariats et en parlant d'une seule voix s'agissant de nos priorités et de nos points de vue sur des questions d'importance mondiale.
- 63.** L'Afrique est en pleine évolution et cherche à établir des relations mutuellement avantageuses avec d'autres régions et continents. Elle examine, pour ce faire, la nature des partenariats en vue de les rationaliser et de mieux accroître les avantages tirés de ses efforts de transformation et d'intégration. Nous sommes déterminés à le faire en renforçant nos perspectives communes en matière de partenariats et en parlant d'une seule voix s'agissant de ses priorités et de ses points de vues sur des questions d'importance mondiale.

LA CONFÉRENCE DE L'UNION AFRICAINE

64. **Nous**, chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, réunis en janvier 2015, en notrevingt-quatrième sessionordinaire, à Addis-Abeba (Éthiopie) ;
65. **Ayant pris note** des aspirations et de la détermination des peuples africains susmentionnés, et réitérant nos intérêts communs exprimés par le biais de ces aspirations.
66. **Réaffirmons** que l'Agenda 2063 se fonde sur les réalisations et les défis du passé et prend en compte le contexte et les tendances aux niveaux continental et mondial, dans lesquels l'Afrique effectue sa transformation, notamment :
 - a. **La viabilité de la vision et du projet panafricains** qui ont guidé les luttes des peuples d'Afrique et de leurs descendants contre l'esclavage, le colonialisme, l'apartheid et la discrimination raciale, l'engagement des fondateurs de l'Organisation de l'Unité africaine (OUA) à l'autodétermination, l'intégration, la solidarité et l'unité, et qui constitue aujourd'hui la toile de fond de la renaissance, de la transformation et de l'intégration de l'Afrique.
 - b. **Un tournant pour l'Afrique**, qui a commencé à l'avènement du millénaire, caractérisé par notre détermination renouvelée à mettre fin aux guerres et aux conflits, à renforcer la prospérité partagée, à intégrer, à construire une gouvernance réactive et démocratique et mettre un terme à la marginalisation du continent, grâce à l'adoption du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et à la transformation de l'OUA en Union africaine. Ainsi, l'Afrique, au cours de la dernière décennie a connu des niveaux de croissance très soutenus, une paix et une stabilité plus grande, ainsi que des évolutions positives pour un certain nombre d'indicateurs de développement humain. Nous reconnaissions que même en poursuivant cette voie et en maintenant ce rythme, bien que positif, les efforts restent cependant insuffisants pour permettre à l'Afrique de rattraper son retard, d'où la nécessité d'opérer une transformation radicale à tous les niveaux et dans tous les domaines. L'Afrique doit donc consolider le redressement positif en utilisant les opportunités qu'offrent la démographie, les ressources naturelles, l'urbanisation, la technologie et le commerce comme tremplin pour assurer sa transformation et la renaissance en vue de répondre aux aspirations de ses populations.

- c. *Les enseignements tirés des expériences de développement au niveau mondial*, les avancées significatives enregistrées par les pays du Sud pour sortir d'importantes couches de leurs populations de la pauvreté, améliorer les revenus et catalyser la transformation économique et sociale. Nous sommes partie prenante des efforts déployés au niveau mondial par les Nations Unies pour trouver des solutions multilatérales aux préoccupations les plus pressantes de l'humanité, y compris la sécurité humaine et la paix, l'éradication de la pauvreté, la faim et la maladie, l'égalité entre les hommes et les femmes et le changement climatique, ainsi que la Position commune africaine sur l'Agenda de développement post -2015.
- d. *L'apprentissage des efforts et des défis passés et actuels du développement de l'Afrique et l'adoption d'une approche à la transformation centrée sur l'Afrique*. Ceci comporte les leçons de l'état postindépendance à l'édification d'une nation, les efforts d'industrialisation et de modernisation, la lutte contre la maladie, l'ignorance et la pauvreté, et la promotion de l'intégration, tels qu'énoncés dans la Charte de l'OUA, la Déclaration de Monrovia, le Plan d'action de Lagos, le Traité d'Abuja, l'Acte constitutif et le NEPAD.
- e. *Le développement, l'égalité entre les hommes et les femmes et l'autonomisation des jeunes axés sur la personne*, qui placent les peuples africains au centre de tous les efforts déployés par le continent, afin d'assurer leur participation à la transformation du continent, et édifier des sociétés humaines et inclusives. Il est admis qu'aucune société ne peut atteindre son plein potentiel, si elle n'autonomise pas les femmes et les jeunes et si elle n'élimine pas tous les obstacles à la pleine participation des femmes à tous les domaines de l'activité humaine. L'Afrique doit offrir un environnement propice à ses femmes, à ses enfants et à ses jeunes pour qu'ils s'épanouissent et atteignent leur plein potentiel.
- f. *Le changement du contexte mondial*, et de nos jours, la révolution des technologies modernes de l'information; la mondialisation; l'évolution de la technologie; la production ; le commerce; la connaissance et le travail ; les possibilités offertes par les tendances démographiques mondiales; l'urbanisation et les classes moyennes et ouvrières de plus en plus nombreuses au Sud; l'évolution vers la multipolarité avec de forts relents d'unilatéralisme, la sécurité mondiale et l'impact du changement climatique. Aujourd'hui, le monde a la capacité, la technologie et le savoir-faire pour assurer un niveau de vie décent ainsi que la sécurité pour tous les habitants de notre terre. Pourtant, des enfants continuent de mourir de maladies évitables, les femmes continuent de mourir en donnant la vie, la

faim et la malnutrition continuent de faire partie de l'expérience humaine, et le sous-développement, la fragilité, la marginalisation et les inégalités entre les régions et les pays et au sein des pays persistent.

67. Soulignons que l'Agenda 2063 s'appuie sur les engagements pris par le biais de la Déclaration solennelle du cinquantième anniversaire.

- notre plan interne de transformation qui vise à exploiter les avantages comparatifs du continent tels que ses habitants, son histoire et ses cultures, ses ressources naturelles, sa situation et son positionnement dans le monde, en vue de parvenir à la transformation sociale et économique équitable et axée sur les populations, et à l'éradication de la pauvreté, à nous permettre de nous acquitter de nos obligations envers nos enfants dans un cadre intergénérationnel, à développer le capital humain de l'Afrique, à créer des biens sociaux, des infrastructures et des biens publics, à autonomiser les femmes et les jeunes, à promouvoir une paix et une sécurité durables, à construire des États efficaces axés sur le développement, ainsi que des institutions de gouvernance participatives et responsables ;
- la vision et la feuille de route de l'Afrique pour l'échelonnement de nos plans sectoriels et normatifs, nationaux, régionaux et continentaux en un tout cohérent ;
- un appel à l'action par les Africains et les personnes d'ascendance africaine, à prendre une responsabilité personnelle pour le destin du continent, en tant que principaux agents de changement et de transformation ;
- un engagement des gouvernements, des dirigeants, des institutions et des citoyens, aux niveaux régional et continental à agir, à coordonner et à coopérer en vue de la réalisation de cette vision.

68. Notons que l'Agenda 2063 s'appuie sur les engagements pris par le biais de la Déclaration solennelle du cinquantième anniversaire,

69. Sommes convaincus que nos aspirations et le rêve d'une Afrique intégrée, pacifique et prospère sont réalisables, à condition que nous construisions cet avenir sur des mesures et prises et des plans élaborés dès maintenant.

LA CONFÉRENCE DE L'UNION AFRICAINE

70. Nous sommes profondément convaincus que l'Afrique de 2015 se trouve à la croisée des chemins et sommes déterminés à transformer le continent et à assurer un changement irréversible et universel de la condition de l'Afrique

71. Nous reconnaissons que les États insulaires sont confrontés aux mêmes

problèmes que d'autres pays africains avec leurs caractéristiques, leurs vulnérabilités et leurs forces particulières qui sont pris en compte dans l'Agenda 2063.

72. Nous adoptons par la présente l'Agenda 2063, en tant que vision et feuille de route collectives pour les cinquante prochaines années et nous nous engageons donc à accélérer les actions en vue de :

a. *Eradiquer la pauvreté dans les prochaines décennies* en renforçant l'investissement dans les capacités productives (compétences et avoirs) en améliorant les revenus, en créant des emplois et en satisfaisant les besoins essentiels de la vie.

b. *Donner la possibilité à tous les Africains d'avoir un logement décent et abordable dans un environnement propre, sûr et bien organisé en :*

- assurant l'accès à un logement abordable et décent à tous, dans des établissements humains durables ; renforcer et développer une société africaine de connaissances par le biais de la transformation et des investissements dans les universités, la science, la technologie, la recherche et l'innovation, et par l'harmonisation des normes de l'éducation et de la reconnaissance mutuelle des qualifications académiques et professionnelles;
- procédant à une planification effective et territoriale et en mettant en place des systèmes de gestion du régime foncier et de l'utilisation des terres ;
- réalisant un développement équilibré de tous les établissements humains en tenant compte des réalités des zones urbaines et rurales ;
- améliorant les moyens de subsistance d'un grand nombre de travailleurs vivant dans des taudis et dans des établissements informels.

c. *Intensifier la révolution de l'éducation et des compétences, et promouvoir activement la science, la technologie, la recherche et l'innovation en vue de renforcer les connaissances, les ressources humaines, les capacités et les compétences pour donner une impulsion à l'innovation et pour le siècle africain. À cet égard :*

- élargir l'accès universel à une éducation de la petite enfance de qualité, à l'enseignement primaire et secondaire ;
- accroître et consolider la parité entre les hommes et les femmes en matière d'éducation ;
- renforcer l'enseignement et la formation techniques et professionnels grâce à l'amélioration des investissements, à la création d'un groupe de centres de haute qualité EFTP en Afrique, des liens plus étroits avec

l'industrie et la conformité aux marchés du travail, en vue d'améliorer le profil de compétences, l'employabilité et l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes en particulier, et de combler le fossé des compétences à travers le continent ;

- renforcer et développer une société africaine de connaissances par le biais de la transformation et d'investissements dans les universités, la science, la technologie, la recherche et l'innovation, et par l'harmonisation des normes de l'éducation et la reconnaissance mutuelle des qualifications académiques et professionnelles.
- mettre en place une Agence africaine d'accréditation pour élaborer et contrôler les normes de qualité de l'éducation afin de promouvoir la mobilité des étudiants et des universitaires à travers le continent ;
- établir et renforcer l'Université panafricaine et l'Université virtuelle panafricaine, et éléver le rôle de l'Afrique dans la recherche, le développement et le transfert technologique, l'innovation et la production de connaissances au niveau mondial ;
- exploiter le potentiel des universités et de leurs réseaux et explorer d'autres options pour assurer un enseignement universitaire de haut niveau.

d. Transformer, accroître et industrialiser nos économies par l'enrichissement et l'apport d'une valeur ajoutée aux ressources naturelles. À cet égard :

- mettre en œuvre le Plan pour le développement industriel de l'Afrique, la Vision minière africaine aux niveaux national et continental, en particulier par l'accélération de la mise en place du Centre africain pour le développement minier ;
- mettre en œuvre des investissements frontaliers conjoints pour exploiter les ressources partagées ;
- promouvoir le dialogue social, sectoriel et les plans de productivité ainsi que les chaînes de valeur régionales des produits de base en vue de soutenir la mise en œuvre des politiques industrielles à tous les niveaux, en mettant l'accent sur les MPME et sur les entreprises agroalimentaires ;
- mettre en place des bourses de produits pour les produits stratégiques africains ;
- développer le secteur privé en Afrique grâce à l'engagement et à un climat propice, favorisant les entreprises panafricaines grâce à la croissance de centres de fabrication régionaux et à l'amélioration du commerce intra-africain ;
- adopter l'Agenda de productivité pour l'Afrique, en tant que moteur essentiel de l'industrialisation, améliorant progressivement la compétitivité du continent dans l'économie mondiale ;

- adopter des politiques macroéconomiques qui favorisent la croissance, la création d'emplois, les investissements et l'industrialisation.

e. *Renforcer la modernisation de l'agriculture de l'Afrique et des industries agroalimentaires* grâce à la valeur ajoutée et à la productivité d'ici 2063. À cet égard :

- éliminer complètement la faim et l'insécurité alimentaire ;
- réduire les importations alimentaires et accroître le commerce intra-africain dans l'agriculture et les produits alimentaires à 50 pour cent du commerce total officiel agricole et de produits alimentaires ;
- améliorer l'introduction des systèmes agricoles modernes, la formation et les pratiques technologiques, y compris la fin de l'utilisation de la houe ;
- élaborer et mettre en œuvre des politiques affirmatives et le plaidoyer pour assurer l'amélioration de l'accès des femmes à la terre et aux intrants et s'assurer que les femmes accèdent au moins à 30 pour cent du financement agricole ;
- Renforcer le pouvoir économique des femmes, et des jeunes en améliorant leur accès aux ressources financières pour l'investissement.

f. *Changement climatique et environnement* mise en œuvre du Programme d'action sur le climat en Afrique, y compris :

- L'identification des cinq centres régionaux de technologie, reliant des entités de technologies climatiques nationales désignées ;
- les programmes sur le changement climatique destinés aux femmes et aux jeunes ;
- un programme de développement agricole résilient au changement climatique comme le PDDAA ;
- un programme de gestion durable des forêts ;
- des plans d'adaptation, des systèmes et des structures nationaux (autorités nationales désignées et entités de mise en œuvre) ;
- une exploitation et une gestion durables de la diversité de l'Afrique au profit de ses populations.

g. *Connecter l'Afrique par le biais d'une infrastructure de classe internationale*, notamment une interconnectivité entre les États insulaires et le continent, et déployer des efforts concertés pour financer et mettre en œuvre les principaux projets d'infrastructure dans :

- Le transport : connecter toutes les capitales africaines et les centres commerciaux grâce à l'Initiative africaine intégrée du train à grande vitesse, les corridors de transport du PIDA ; amélioration de l'efficacité et

- des connexions du secteur de l'aviation africaine et mise en œuvre de la Déclaration de Yamoussoukro, et renforcement des ports africains et du secteur du transport maritime en tant qu'atouts régionaux et continentaux ;
- L'énergie : exploiter toutes les ressources énergétiques de l'Afrique, en vue d'assurer une énergie moderne, efficace, fiable, rentable, renouvelable et respectueuse de l'environnement à tous les ménages africains, aux entreprises, aux industries et aux institutions, grâce à l'établissement de pools et de réseaux énergétiques nationaux et régionaux, et de projets énergétiques PIDA ;
 - Les TIC : un continent sur un pied d'égalité avec le reste du monde en tant que société de l'information, une économie en ligne intégrée où tous les gouvernements, les entreprises et les citoyens ont accès à des services de TIC fiables et abordables, grâce à une augmentation de 10%, d'ici 2018, de la pénétration du haut débit, de la connectivité à haut débit de 20 points de pourcentage et de la fourniture d'accès aux TIC pour les enfants dans les écoles et du capital-risque aux jeunes entrepreneurs et innovateurs ainsi que le passage à la radio et à la télévision numérique avant 2016.

h. Accélérer la mise en œuvre de la Zone de libre-échange continental d'ici à 2017, programme visant à multiplier par deux le commerce intra-africain d'ici 2022, à renforcer la Position commune et l'espace politique de l'Afrique dans les négociations commerciales internationales et à établir les institutions financières dans les délais impartis.

i. Soutenir les jeunes en tant que moteurs de la renaissance de l'Afrique, grâce à des investissements dans la santé, l'éducation et par l'accès à la technologie, aux possibilités et au capital, ainsi que par des stratégies concertées pour lutter contre le chômage des jeunes et le sous-emploi. S'assurer d'accélérer l'harmonisation des admissions, programmes d'études, normes, programmes et qualifications et d'élever le niveau de l'enseignement supérieur en vue de promouvoir la mobilité des jeunes et des talents de l'Afrique à travers le continent.

j. Faire taire les armes d'ici 2020 grâce à la prévention et au règlement des conflits par voie de dialogue, en vue de faire de la paix une réalité pour toutes nos populations. Nous nous engageons à ne pas léguer le fardeau des conflits à la prochaine génération d'Africains, en mettant fin à toutes les guerres en Afrique d'ici à 2020. Nous élaborerons un Indice africain de sécurité humaine (AHSI) pour l'Afrique en vue de suivre les progrès dans ce domaine.

k. Réaliser la parité entre les hommes et les femmes dans les institutions publiques et privées, et éliminer toutes les formes de discrimination entre les

hommes et les femmes dans les domaines sociaux, culturels, économiques et politiques. Mobiliser un mouvement concerté en faveur de la fin immédiate du mariage des enfants, de la mutilation génitale féminine, et d'autres pratiques culturelles dangereuses de discrimination à l'égard des femmes

l. Introduire le passeport africain délivré par les États membres, en tirant parti de la migration dans le monde par l'émission de passeports électroniques, avec la suppression de l'obligation de visa pour tous les citoyens africains dans tous les pays africains d'ici 2018.

m. Renforcer l'édification d'une Afrique démocratique et axée sur ses personnes par l'application universelle du cadre normatif de l'Architecture africaine de gouvernance, toutes les élections étant libres, justes et crédibles à travers le continent.

n. Renforcer l'unité de voix de l'Afrique dans les négociations internationales, grâce à la souveraineté partagée, l'intégration et la mise au point de positions communes africaines. Augmenter la visibilité de l'Afrique sur la scène mondiale et corriger, au cours de la prochaine décennie, l'injustice historique qui veut que l'Afrique soit la région n'ayant pas de Siège permanent au sein du Conseil de sécurité des Nations Unies.

o. Renforcer la mobilisation des ressources internes, responsables et les parties prenantes aux niveaux national, régional et continental identifiant les responsables et les parties prenantes aux niveaux national, régional et continental et en leur assignant des rôles et des responsabilités;

- construire des systèmes de recouvrement des recettes fiscales et de gestion des dépenses publiques efficaces, transparents et harmonisés ;
- réduire la dépendance vis-à-vis de l'aide ;
- renforcer l'épargne nationale ;
- éliminer toutes les formes de flux illicites ;
- doubler la contribution des marchés africains de capitaux dans le financement du développement ;
- rendre entièrement opérationnels les institutions et mécanismes financiers continentaux appropriés ;
- éléver les institutions multilatérales de prêt et de l'Afrique au niveau global ;
- réduire les niveaux insoutenables de la dette ;
- s'attaquer aux défis particuliers que rencontrent les États insulaires dans les régimes financiers continentaux et internationaux pour le développement ;
- créer un environnement mondial propice au développement de l'Afrique, notamment en mobilisant les ressources de tous les mécanismes de

financement pour mettre en œuvre les priorités de l'Afrique, telles que définies dans l'Agenda 2063 ;

p. Mettre en place un système de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation, caractérisé par la responsabilité et la transparence pour assurer la réalisation de l'Agenda 2063 en :

- identifiant les responsables et les parties prenantes aux niveaux national, régional et continental et en leur assignant des rôles et des responsabilités ;
- donnant des directives générales qui seront adoptées et adaptées par les parties prenantes régionales, nationales et continentales en ce qui concerne la mise en œuvre, de suivi et l'évaluation de l'Agenda 2063 ;
- procédant à un examen institutionnel des structures, des processus et des méthodes de travail de l'UA dans le cadre de la mise en œuvre de l'Agenda 2063 ;
- exploitant les points forts des CER en tant que points focaux pour coordonner la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de l'Agenda 2063 au niveau des États membres ;
- exploitant le dynamisme des institutions de l'UA telles que la Commission de l'UA, l'Agence de coordination et de planification du NEPAD (Agence du NEPAD), le Parlement panafricain (PAP) et le Conseil économique, social et culturel (ECOSOCC), les Comités techniques spécialisés (CTS), entre autres, pour coordonner la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation au niveau continental ;
- tirant parti des points forts des collaborateurs et autres partenaires stratégiques tels que la Banque africaine de développement (BAD), la Commission économique pour l'Afrique (CEA), la Fondation pour le renforcement des capacités de l'Afrique (ACBF), l'Association africaine des Commissions des services publics (AAPSC) pour aider les institutions de l'UA à jouer leurs rôles avec efficacité ;
- organisant une plate-forme annuelle des parties prenantes pour évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'Agenda 2063 aux niveaux national, régional et continental et en soumettant les conclusions de ses travaux sous forme de rapport annuel sur l'Agenda 2063 intégré dans le rapport de la Commission de l'UA à la Conférence de l'Union africaine.

73. **Vers une Unité continentale:** l'accélération du processus d'intégration régionale est un facteur essentiel de prospérité partagée et de paix.

L'unité politique de l'Afrique viendra compléter le processus d'intégration, notamment par la libre circulation des personnes, la mise en place d'institutions continentales et une intégration économique complète. En 2030, un consensus sera dégagé sur la forme que prendront les institutions et le gouvernement du continent.

FACTEURS CATALYSES ESSENTIELS DE LA TRANSFORMATION DE L'AFRIQUE

- 74.** La détermination, la participation, l'autonomie et la solidarité des peuples et des dirigeants africains sont des conditions préalables de réussite. Aussi, nous reconnaissons les éléments indispensables ci-après pour la transformation du continent :
- L'appropriation et mobilisation des populations*** : la mobilisation continue des populations de l'Afrique et de la diaspora dans diverses formations, communication effective et sensibilisation, et pour un dialogue social soutenu et inclusif sur l'Agenda 2063 ;
 - Les ressources africaines pour financer son développement*** : rechercher à mobiliser des ressources africaines de l'intérieur pour accélérer sa transformation, l'intégration, la paix, la sécurité, l'infrastructure, l'industrialisation, la gouvernance démocratique, ainsi que le renforcement des institutions continentales ;
 - Un leadership responsable et des institutions efficaces*** : Renforcer un leadership démocratique responsable et une gouvernance et des institutions de développement, grâce à une planification, une mise en œuvre, un suivi et évaluation et des mécanismes d'évaluation solides et transparents à tous les niveaux ;
 - Des États et des institutions de développement capables et démocratiques*** : Redynamiser les capacités de planification de développement de l'Afrique et refaire la carrière, des services publics professionnels et capables. Renforcer et transformer les institutions régionales et continentales et la manière à laquelle nous faisons les affaires, en vue de mener et de conduire effectivement l'agenda de la transformation et de l'intégration ;
 - changement d'attitudes et de mentalités***, en vue de réaviver et de renforcer les valeurs panafricaines d'autonomie, de solidarité, de travail laborieux et de

prospérité collective, en nous appuyant sur les succès, les expériences et les meilleures pratiques en Afrique, en vue de créer le modèle africain de développement et de transformation ;

- f. *Une perspective panafricaine* par le biais de la solidarité, de l'intégration, de la mise en œuvre de nos programmes et notre souveraineté mise en commun sur les questions importantes du continent et de portée mondiale ;
 - g. *L'appropriation de l'histoire et de la marque de l'Afrique*, de sorte qu'elles reflètent les réalités, les aspirations et les priorités du continent ainsi que la position de l'Afrique dans le monde ;
 - h. *Une approche africaine au développement et à la transformation*, en apprenant des expériences et des meilleures pratiques diverses, uniques et partagées des régions et pays divers, comme base pour l'élaboration d'une approche africaine à la transformation.
75. Nous réaffirmons l'engagement pris dans la Déclaration solennelle à l'occasion du cinquantième anniversaire, d'aligner et d'intégrer immédiatement l'Agenda 2063 dans nos plans de développement nationaux et régionaux et de nous assurer d'offrir à la Commission de l'UA et à d'autres institutions régionales et continentales, les capacités et les ressources nécessaires pour mener à bien la mise en œuvre de l'Agenda 2063.
76. Nous lançons un appel à la communauté internationale afin qu'elle respecte la vision et les aspirations de l'Afrique et harmonise leurs partenariats de façon appropriée. À cet égard, nous réaffirmons les principes de Rio sur les responsabilités communes, mais différencier, le droit au développement et à l'équité, la responsabilité et les obligations réciproques et l'espace politique pour des politiques et des programmes continentaux adaptés aux contextes nationaux

Notre marche vers l'Afrique 2063 est déjà entamée...

*Agenda 2063 is gaining momentum,
...It is time for action:*

Be part of the transformation!



Contribute to, or follow the dialogue:

- Twitter:** @_AfricanUnion, #Agenda2063
- Facebook:** AfricanUnionCommission
- African Union Website:** www.au.int
- Website:** www.agenda2063.au.int
- Email:** agenda2063@africa-union.org
- Address:** African Union Commission
P O Box 3243
Roosevelt Street
Addis Ababa, Ethiopia
Tel: +251 115 513 822
Fax: +251 115 519 321